



Déclaration de Garantie

Les droits fondamentaux des consommateurs ne sont pas affectés par le contenu de cette déclaration.

Tous les produits Johnson Tiles sont fabriqués selon la norme BS EN 14411. Cette norme couvre les définitions, la classification, les caractéristiques, l'évaluation de la conformité et le marquage. Dans cette norme, des tolérances sont autorisées en fonction du type de matériau.

Les carreaux jugés défectueux avant l'installation doivent être retournés au point d'achat et échangés. Une fois qu'un carrelage a été installé, il est entendu avoir été accepté selon la norme BS 5385 (Conception et installation de carrelages en céramique pour murs et sols).

Une fois qu'un carreau a été fixé, Johnson Tiles n'est pas en mesure d'offrir une garantie, car il y a trop de facteurs indépendants de notre volonté. Des exemples de ces facteurs seraient l'utilisation d'un adhésif/joint incorrect, le mouvement, la qualité de l'installation, etc. Cependant, si les carreaux sont correctement fixés conformément à la norme BS 5385, ils devraient durer toute la durée de vie du projet.